

Elections des représentants des locataires au Conseil de Surveillance de SOLLAR

- au plus tard Mardi 27 novembre 2018 -



**Confédération
Nationale du Logement**

Association Régionale

**34 Rue de Narvik
69008 LYON**

**04 72 78 48 90
contact@lacnlrhonealpes.fr
www.lacnl.com**

J'améliore mon quotidien, je vote la CNL!



LES REVENDICATIONS DE LA CNL

- **L'abrogation des mesures de la Loi de Finances 2018** qui organisent la disparition du logement social en France par la **ponction des Organismes de Logement Social par l'ETAT de 1,5 Milliard d'euros d'APL** (Réduction de Loyer de Solidarité), incitant ceux-ci à **réduire fortement leur budget d'entretien et de maintenance de leurs immeubles et à ne plus construire de logements à coût modéré** ; la **hausse de la TVA** qui est passée au 1^{er} janvier 2018 de 5,5% à 10%, le versement de **2 Milliards d'euros** au financement du **Programme National de Renouvellement Urbain**, etc => **toutes ces mesures sont des attaques contre le budget de tous les locataires du logement social et qui détruisent leur pouvoir d'achat !**
- **L'abrogation de la future Loi ELAN** qui fait disparaître le droit au maintien dans les lieux : examen tous les 3 ans de la situation des locataires pour les faire sortir du logement social sous couvert de parcours résidentiel => mise en œuvre définitive de sortie du logement social pour ceux en situation de Surloyer (SLS), de sous-occupation ; qui oblige la vente annuelle de 40 000 logements sociaux (même par bloc d'immeubles) et accélère les fusions entre Organismes de Logement Social voire vente à des Organismes privés, ...
- **Le refus de modifier le décret des charges locatives et en demander la baisse**
- **La revalorisation immédiate de 25 % des APL**, leur versement dès le 1^{er} mois et la prise en compte du coût réel des charges locatives dans leur calcul ;
- **Le droit au logement pour tous** => construction annuelle de 250 000 logements locatifs véritablement sociaux avec des loyers accessibles ; abrogation du SLS, de la RLS
- **La création d'un véritable service public du logement et de l'habitat et de la Sécurité Sociale du Logement**

LISTE DES CANDIDATS CNL à la SOLLAR



Les candidats CNL mettent à votre disposition leur temps, leur dévouement, mais aussi leur expérience, leur compétence, leur efficacité et leur sérieux pour que vos intérêts soient en permanence protégés et défendus.

1. Mr Maurice PAVOUX

-PIERRE BENITE – 69

2. Mme Samia BADACHE

- VAULX EN VZLIN - 69

3. Mr Wilfrid MARCOU

- CORBAS- 69

4. Mme Fernande RAVIER

- AIX LES BAINS - 73

5. Mr Jean Paul DEVAUX

-LYON 4 – 69

6. Mme Fatiha ABDELADIM

- VAULX EN VELIN - 69

Nos administrateurs sont des locataires **bénévoles**, reconnus partout comme des interlocuteurs responsables, qualifiés et déterminés à défendre TOUS les locataires

Votre quittance est trop chère ?

Votre cadre de vie se dégrade ?

Le manque d'entretien et d'amélioration de votre habitat vous préoccupe ?

Vous voulez que les choses changent ?

Ne vous abstenez pas !

Exprimez-vous ! Allez voter La CNL !

Forts de votre soutien et de votre confiance, fidèles à nos engagements, ensemble, nous irons plus loin !

Votez CNL, votre association de défense des locataires

POUR DEFENDRE VOS DROITS DE LOCATAIRE

VOTEZ POUR LA LISTE DE CANDIDAT-E-S CNL

➤ Soit par Internet,

➤ soit par correspondance, en postant votre enveloppe **3 à 4 jours avant** la date limite de **Mardi 27 Novembre 2018**

Attention ! Pour être valable, votre bulletin de vote ne doit comporter ni rature, ni surcharge, ni panachage.

Bien suivre les instructions qui sont données pour le vote.

Vu les candidats